

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 11 mars 2024**

**Délibération n° 2024-2262**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, par exercice du droit de priorité avec préfinancement, de deux lots de copropriété, situés 52 rue Etienne Richerand, appartenant à l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

**Conseil du 11 mars 2024****Délibération n° 2024-2262**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, par exercice du droit de priorité avec préfinancement, de deux lots de copropriété, situés 52 rue Etienne Richerand, appartenant à l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Par courrier du 12 janvier 2024, l'AGRASC a fait part de son intention de céder deux lots de copropriété situés dans un immeuble sis 52 rue Etienne Richerand à Lyon 3ème.

Par courrier du 16 janvier 2024, la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme a fait part de son intention d'acquérir, en préfinancement, ces lots de copropriété et demande qu'à cet effet, la Métropole exerce son droit de priorité en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social.

Conformément aux articles L 240-1 et L 240-3 du code de l'urbanisme accordant aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'État, la Métropole de Lyon a décidé d'exercer son droit de priorité afin d'acquérir les biens ci-dessous désignés.

**II - Désignation des biens acquis**

Les biens sont cédés partiellement occupés illégalement et se composent comme suit :

- lot n° 15 correspondant à un appartement situé à l'entresol et une cave portant le numéro 8 avec les 244/10000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- lot n° 16 correspondant à un appartement situé à l'entresol et une cave portant le numéro 20 avec les 489/10000 des parties communes générales attachées à ce lot.

Le tout bâti sur terrain propre cadastré EH 62 d'une superficie de 446 m<sup>2</sup>, situé 52 rue Etienne Richerand à Lyon 3ème.

**III - Projet et conditions de l'acquisition**

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019 qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon qui en compte 19,65 %.

Les biens feront l'objet d'une cession en préfinancement au profit de la SCA Foncière d'Habitat et humanisme, en vue de la production de deux logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration.

Aux termes d'un acte de vente, l'acquisition sera réalisée moyennant un prix de vente de 80 000 €. Les biens cédés sont partiellement occupés illégalement.

La Direction de l'immobilier de l'État n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisition et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, par exercice du droit de priorité avec préfinancement, pour un montant de 80 000 €, de deux lots de copropriété situés 52 rue Etienne Richerand à Lyon 3ème et appartenant à l'AGRASC, dans le cadre d'un projet de logements sociaux.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente acquisition.

**3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 73 001 301,90 € en dépenses et 73 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme** à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458100, pour un montant de 80 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 680 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 mars 2024**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20240311-316798-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 12 mars 2024<br>Date de réception préfecture : 12 mars 2024 |
|---|